



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parc, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parc, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs existants

- 1** Parc de Saint Fraigne
- 2** Parc de Saint Mandé-sur-Bredoire
- 3** Parc de La Tourette
- 4** Parc des Raffauds
- 5** Parc de Clussais La Pommeraye
- 6** Parc de Melleran-Hanc-Lorigné La Chapelle Pouilloux
- 7** Parc de Montjean
- 8** Parc de La Faye
- 9** Parc de Theil Rabier

Parcs accordés ou en instruction

- A** Parc de Courcôme
- B** Parc des Touches de Périgny Gibourne
- C** Parc des Châteliers
- D** Parc Le Pelon
- E** Ferme éolienne de Romazières
- F** Extension du Parc des Raffauds
- G** Parc de La Cheverrie
- H** Parc de Villegats
- I** Parc de La Couture
- J** Parc de Saint Fraigne Volkswind
- K** Parc de Gourvilette

Vue 49 : Depuis la D756, en entrée du bourg d'Aigre

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, axe fréquenté, point haut, limite d'aire d'étude, vallée de la Charente, entrée de bourg, vue statique et dynamique

Commentaire :

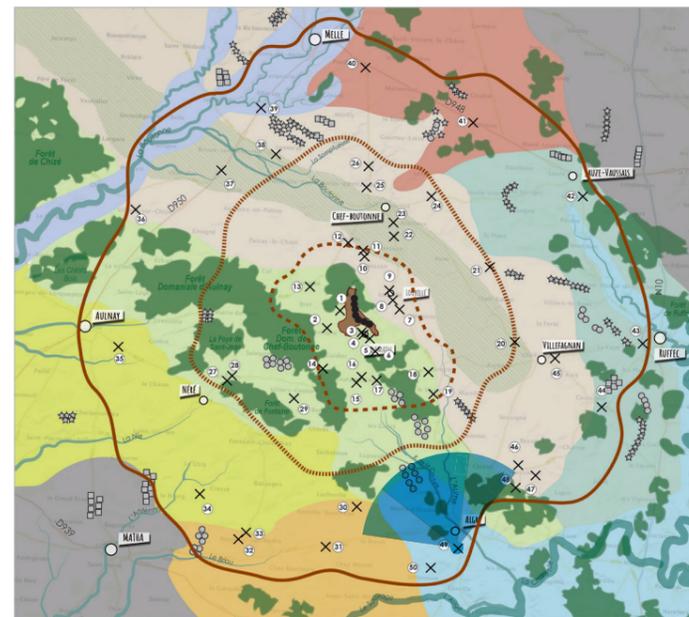
- Incidence modérée
- Visibilité de l'ensemble des éoliennes du projet selon une ligne irrégulière soulignant l'horizon formé par le coteau de la vallée et l'assise végétale de la marche boisée;
- Rendu du projet lisible;
- Échelle du projet en cohérence avec les éléments paysagers existants;
- Échelle et ouverture du paysage qui permet une intégration de la taille perçue des éoliennes;
- Effet cumulé modéré avec les autres projets : une superposition du projet avec le projet de Volkswind-Saint-Fraigne est à noter. Même si la taille perçue de machine est très différente entre le projet et le projet de Volkswind-Saint-Fraigne, une légère perte de lisibilité du contexte éolien est constatée. Vis-à-vis des autres projets et parcs, un espace de respiration suffisant est conservé, permettant une lecture claire des différents éléments.

Photographie :

Azimut : 345°
Champ : 120°
Focale : 50 mm

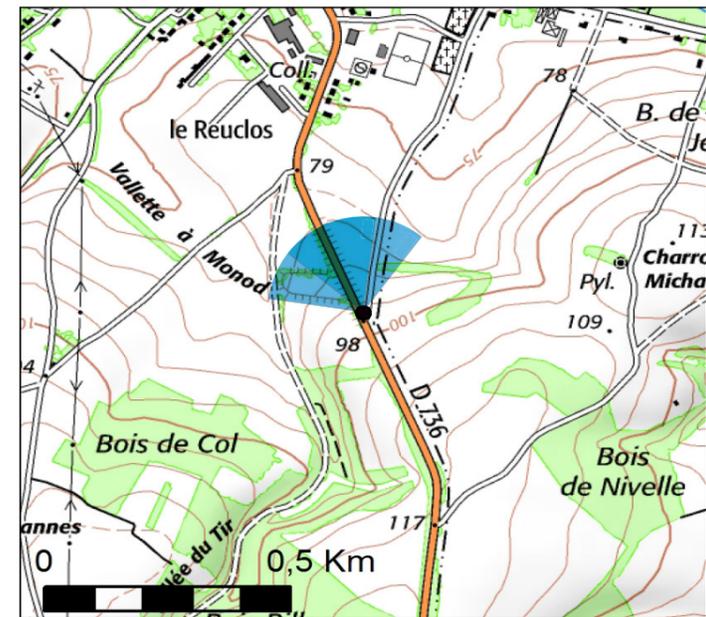
Éoliennes :

Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 164,5 m
Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 179,5 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 17,73 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 19,65 km
Nombre d'éoliennes visibles : 7



Légende :

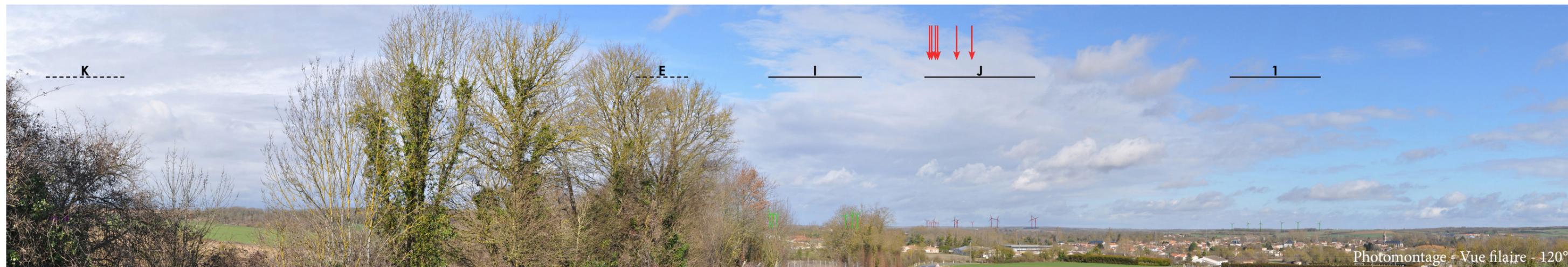
- - - - - Éolienne totalement non visible
- Éolienne partiellement ou totalement visible



Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



Photomontage - Vue filaire - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)

Légende :

—— Parcs, distant de 20km maximum, partiellement ou totalement visibles

----- Parcs, distant de 20km maximum, totalement non visibles

Parcs existants

- 1 Parc de Saint Fraigne
- 2 Parc de Saint Mandé-sur-Bredoire
- 3 Parc de La Tourette
- 4 Parc des Raffauds
- 5 Parc de Clussais La Pommeraye
- 6 Parc de Melleran-Hanc-Lorigné La Chapelle Pouilloux
- 7 Parc de Montjean
- 8 Parc de La Faye
- 9 Parc de Theil Rabier

Parcs accordés ou en instruction

- A Parc de Courcôme
- B Parc des Touches de Périgny Gibourne
- C Parc des Châteliers
- D Parc Le Pelon
- E Ferme éolienne de Romazières
- F Extension du Parc des Raffauds
- G Parc de La Cheverrie
- H Parc de Villegats
- I Parc de La Couture
- J Parc de Saint Fraigne Volkswind
- K Parc de Gourvilette

Vue 50 : Depuis l'église Notre-Dame de Mons (24)

Particularité : Aire d'étude éloignée, effets cumulés, limite d'aire d'étude, covisibilité depuis un élément patrimonial protégé, vue statique

Commentaire :

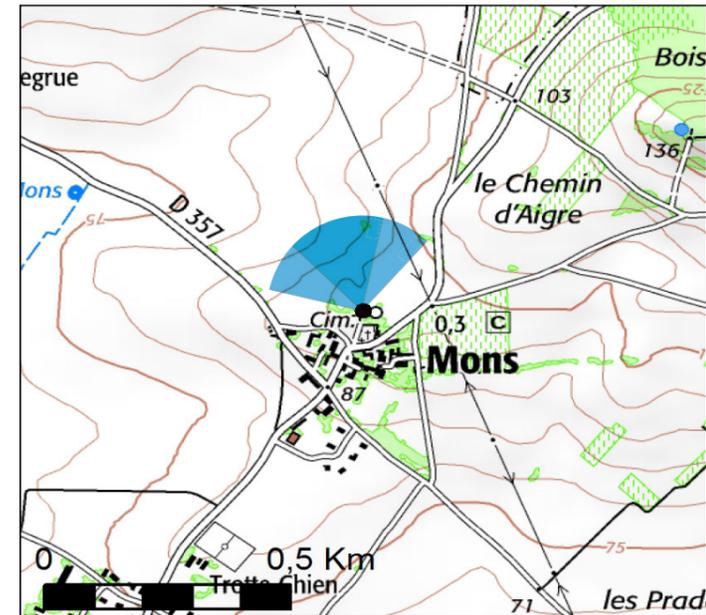
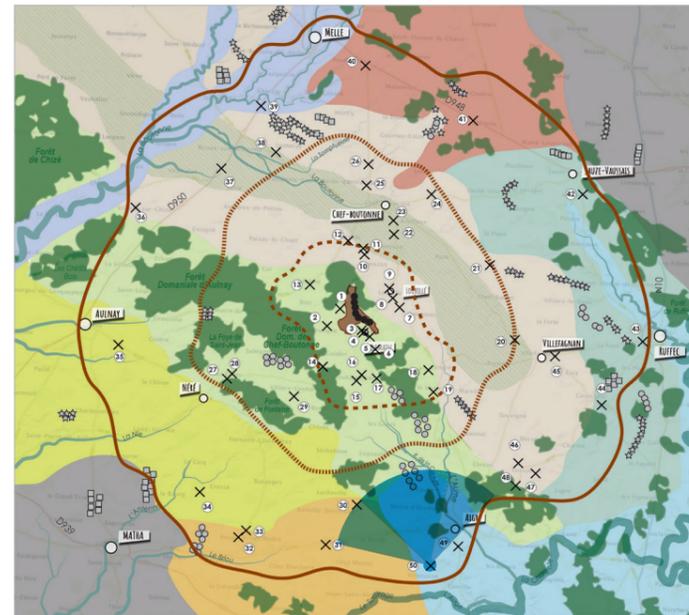
- Incidence et covisibilité nulle avec l'élément protégé nulle due à l'effet intégrateur de la topographie et de la végétation;
- Pas d'effet cumulé.

Photographie :

Azimut : 2°
 Champ : 120°
 Focale : 50 mm

Éoliennes :

Dimensions des éoliennes (E1, E2, E3 et E4) : Mât 99 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 164,5 m
Dimensions des éoliennes (E5, E6, et E7) : Mât 114 m, Diamètre rotor 131 m, Hauteur totale 179,5 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 18,53 km
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 20,78 km
Nombre d'éoliennes visibles : 0



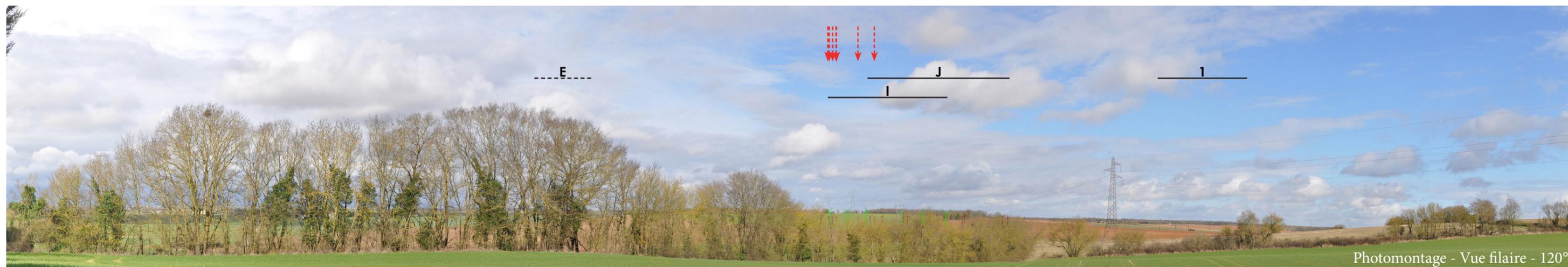
Légende :

- - - - - Éolienne totalement non visible
- — — — — Éolienne partiellement ou totalement visible

Photomontages réalisés par Vu d'ici



Photomontage - Vue initiale - 120°



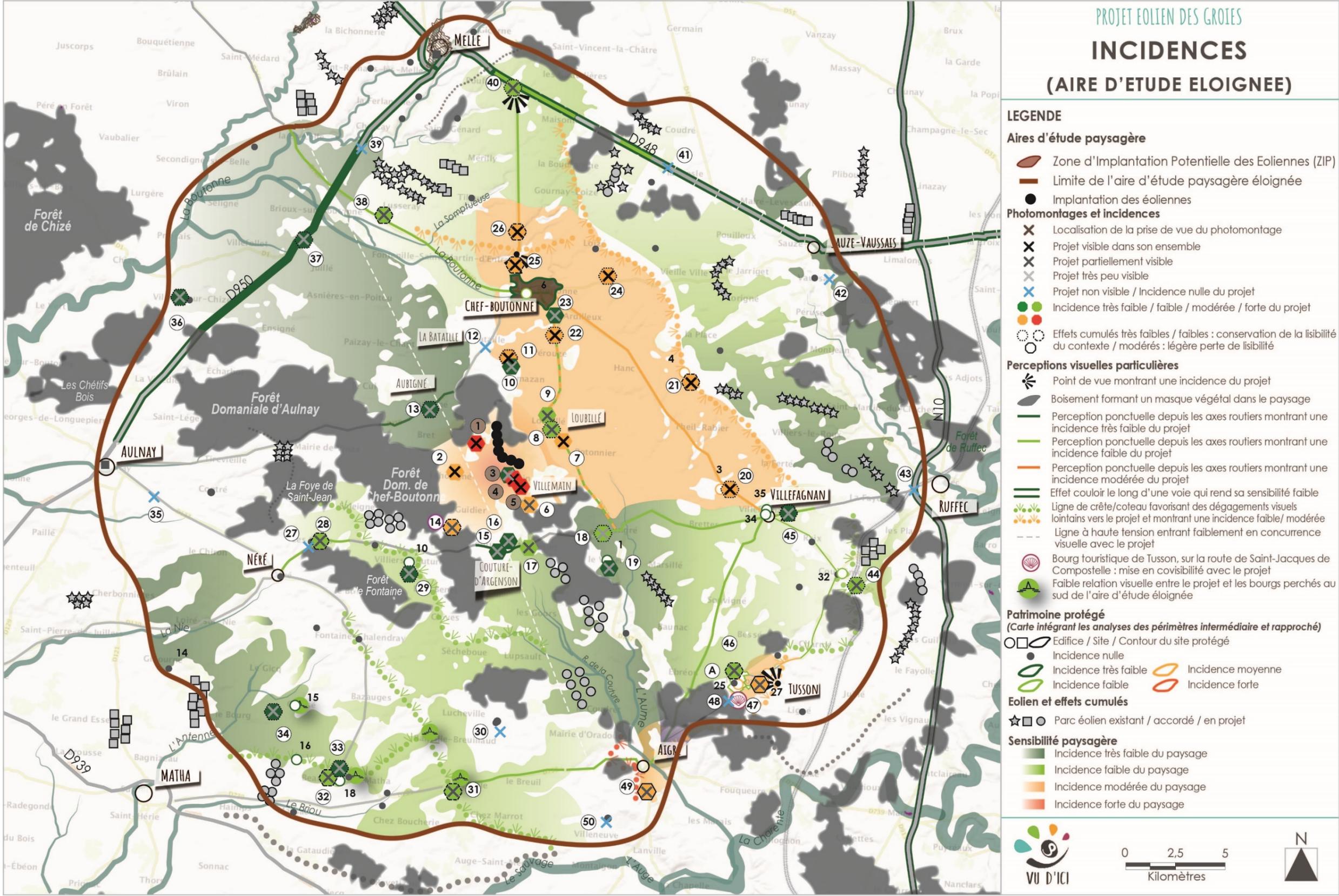
Photomontage - Vue filaire - 120°



Pour restituer le réalisme du photomontage 100°, il est vivement conseillé de l'observer



courbé sur un cercle de 60° à une distance d'environ 80 cm (format 2xA3)



7.3 Synthèse de l'analyse visuelle

7.3.1 Lisibilité du projet

Le projet est constitué de sept machines, disposées selon une courbe régulière, à l'exception de l'intervalle entre E5 et E6, qui est plus large que les autres. Les machines choisies sont des Nordex N131 de 164,5 et 179,5 m de hauteur totale et de 99 et 114 m de hauteur de mât. Cette différence de machine est peu perceptible.

Dans le paysage, lorsque l'ensemble du projet est visible, les éoliennes se présentent sous la forme d'une ligne aux interdistances irrégulières et décroissantes. Ce rendu bien que légèrement déséquilibré reste toutefois lisible et cohérent. Depuis les secteurs les plus proches des machines, le projet peut également présenter des rendus différents selon l'angle de vue :

- sous la forme d'une courbe depuis les vues au sud-ouest ou nord-est (vue 2 par exemple). Avec la distance le côté courbé du projet s'atténue et il s'affiche alors sous la forme d'une ligne régulière et homogène depuis ces angles de perception (exemple de vues 21, 24 ; 28...). Ce rendu est qualitatif et équilibré dans le paysage ;
- sous la forme de deux lignes sur des plans différents depuis quelques points proches (vue 1, 4 5) avec quatre machines selon une ligne régulière en premier plan et trois autres en arrière-plan selon une ligne décroissante ;
- Sous la forme de trois groupes de deux machines accompagnées d'une éolienne isolée depuis le sud, dans l'alignement du bourg de Tusson (vue 46,47,49). Ce rendu du projet reste lisible et équilibré dans le paysage malgré les superpositions de machines.

De manière générale, le projet reste modérément à faiblement visible dans le paysage, très peu visible depuis les secteurs éloignés et intermédiaires, à l'exception de quelques points de vue ponctuels éloignés (à plus de 15 km) depuis le coteau est de la vallée de l'Aume, au niveau de Tusson (vues 46,47,49) et depuis le secteur nord-est de la plaine de Niort. Il s'affiche de manière récurrente au-dessus de l'assise végétale de la marche boisée, qui constitue une limite visuelle très nette aussi bien depuis le nord-est que le sud-ouest.

7.3.2 Les unités paysagères

Le territoire d'étude se caractérise par des ambiances diverses et de grands boisements qui engendrent des incidences globalement faibles à l'échelle du territoire d'étude. Les variations dans l'ouverture et la transparence de la végétation selon l'unité paysagère amènent cependant des perceptions différentes selon les secteurs :

Ainsi les unités paysagères des Terres rouges, du Ruffécois et de la vallée de la Boutonne montrent une incidence faible à nulle du projet, du fait de la présence importante de boisements et de haies, qui isolent ces deux unités paysagères du projet.

L'unité paysagère de la haute plaine d'Angoumois et celle du nord de Saintonge montre une incidence plutôt faible et ponctuelle du projet malgré un paysage plutôt ouvert. En effet, celui-ci est visible de manière partielle et ponctuelle du fait de la topographie en creux et en bosses formée par les lignes de crête successive et la limite avec la marche boisée. La distance au projet le rend également peu prégnant lorsqu'il est perceptible, diminuant ainsi son incidence visuelle.

L'unité de la vallée de la Charente et de ses affluents montre une incidence très faible à nulle du fait de l'effet intégrateur de la topographie, **à l'exception du coteau de la vallée de l'Aume,** au sud, qui permet une prise de hauteur et une mise en scène de la vallée et du projet à l'horizon.

Les unités paysagères de la marche boisée et de la plaine de Niort sont celles qui montrent le plus d'incidence. Dans le premier cas, la proximité au projet le rend nettement perceptible depuis les abords

immédiats, malgré la présence des larges boisements qui viennent en revanche isoler les autres clairières, ainsi bien moins impactées par le projet.

Au niveau de la plaine de Niort, l'ouverture du paysage et sa proximité relative aux éoliennes, lui confère une incidence modérée du projet, s'affiche plus facilement et est notamment mis en covisibilité avec les autres parcs et projets du secteur (vues 11, 20, 21, 22, 24, 25, 26).

7.3.3 Bourgs et riverains

Le projet présente une incidence relativement faible pour le seul bourg principal situé dans l'air d'étude rapprochée. Ainsi, Chef Boutonne est mis en covisibilité modérée avec le projet depuis son accès nord, mais ses franges comme son centre ne montre pas d'incidence notable du projet.

À l'échelle immédiate, les 6 bourgs du secteur montrent des incidences variables selon leur situation paysagère et leur positionnement. Ainsi, ceux au nord, Aubigné et la Bataille, ainsi que le bourg de Couture-d'Argenson montrent tous trois une incidence très faible du projet au regard de la proximité des éoliennes, du fait des écrans végétaux formés par les boisements, qui viennent s'intercaler entre les deux.

Longré, en rebord de la marche boisée, montre une incidence faible depuis sa sortie ouest et nulle depuis le bourg.

Villemalin et Loubillé sont ceux qui présentent le plus d'incidences, du fait de leur proximité au projet, mais également de leur frange bâtie ouverte sur le paysage. Le premier montre une incidence forte du projet depuis le cœur du bourg et depuis son entrée sud. Seule la sortie nord montre une visibilité faible à nulle du projet du fait de l'effet intégrateur de la végétation bocagère et boisée.

Loubillé, situé le long de la D737, montre une ouverture depuis sa frange ouest et le cœur du bourg en direction du projet. Toutefois, ce dernier reste que faiblement visible depuis le bourg et sa frange ouest, la végétation des jardins et le bâti agissant comme un filtre. Seule son entrée sud, plus ouverte montre une perception du projet dans son ensemble.

4 hameaux sont présents à moins de 1 km du projet. Après analyse par photomontages, il s'avère que ces 4 groupements d'habitations montrent une incidence forte du projet, du fait de leur proximité et de la transparence des écrans végétaux sur le secteur. Ils présentent tous une visibilité forte du projet depuis leur accès. Cette perception devient plus modérée depuis les habitations orientées vers les éoliennes, du fait des haies entourant les jardins et de la trame bâtie.

7.3.4 Infrastructures routières

Le projet est perceptible depuis les voies proches essentiellement, ainsi que depuis les voies situées dans la plaine de Niort, au nord-est de l'aire d'étude rapprochée (D740 et voies secondaires) et plus faiblement depuis celle à l'extrémité sud du territoire (D739).

Les voies principales du territoire d'étude présentent des abords très souvent refermés par des boisements, des haies multistrates ou par un talus planté, ce qui limite fortement les perceptions plus larges sur le paysage, cantonnées à des passages en hauteurs ponctuels (vues 37,40 et 41). L'incidence du projet depuis la plupart de ces voies reste donc faible à nulle du fait de l'effet intégrateur de la distance, de la topographie et de la végétation.

7.3.5 Le patrimoine protégé

Le patrimoine présente des incidences globalement faibles à nulles pour la plupart des monuments. Seuls 4 monuments parmi tous montrent une incidence modérée du projet. Sur les 48 édifices et les 3 sites classés, seuls 15 éléments de patrimoine protégés présentent une incidence. Les autres éléments de patrimoine, et notamment les édifices inscrits en belvédère ou visibles dans le paysage, ne présentent pas de covisibilité établie.

L'ensemble des incidences sur le patrimoine protégé sont récapitulées dans le tableau pages suivantes.

7.3.6 Effets cumulés

L'analyse de la saturation visuelle en l'absence du projet montre qu'il existe actuellement un risque de saturation visuelle très réduit sur le territoire d'étude avec les bourgs au sud de Longré, Empuré et St-Fraigne, qui montrent un faible espace de respiration. À l'exception de ces 3 bourgs, cela signifie que les horizons paysagers des bourgs ne sont pas encadrés par le motif éolien, même si celui-ci reste présent dans le paysage, notamment au niveau de la plaine de Niort avec 4 projets et parcs existants en limite de l'aire d'étude rapprochée.

En présence du projet, le risque de saturation visuelle s'exprime sur le territoire d'étude. En effet, la plupart des indices diffèrent avant et après l'implantation du projet. Ainsi, sur les 20 bourgs qui présentaient une sensibilité, 17 présentent des effets de saturation avec l'implantation finale. Principalement localisés en arc de cercle dans la Plaine de Niort, ils présentent un risque modéré de saturation visuelle : le projet vient en effet couper l'espace de respiration maximal de ces bourgs, qui sont déjà impactés par plusieurs parcs existants ou projets autorisés. Toutefois, la végétation bocagère cette zone et les grands boisements autour des bourgs risquent d'annuler une partie des risques de saturation visuelle. L'incidence réelle des effets cumulés sur les bourgs sera donc affinée par l'analyse des photomontages.

À proximité immédiate du projet, l'implantation choisie pour le projet permet d'éviter un effet d'encerclement ou de saturation pour les bourgs les plus proches, Villemain, Loubillé, Couture-d'Argenson et Aubigné. À l'échelle de l'aire d'étude immédiate du projet, le choix de la variante finale permet donc de diminuer la prégnance visuelle du projet depuis les vues potentielles sur les éoliennes.

Si les effets cumulés théoriques présageaient d'un effet d'encerclement et de saturation visuelle affirmé pour un grand nombre de bourgs, l'étude par photomontage montre que ces effets sont fortement modulés par la végétation et restent globalement faibles à très faibles avec une conservation de la lisibilité et de la cohérence du paysage éolien depuis la grande majorité des points de vue. Seul le secteur est de la plaine de Niort et ceux autour d'Aigre et de Tusson montrent des effets cumulés plus appuyés avec ponctuellement une superposition du projet avec le parc de Saint-Fraigne, qui engendre une légère perte de lisibilité du contexte éolien. D'autre part, même sans le projet des Groies, le motif éolien est récurrent sur l'ensemble grand nombre de vues à l'échelle rapprochée et éloignée. Le projet de la présente étude n'introduit donc pas un nouveau motif, mais vient l'affirmer d'autant plus dans le paysage.

7.3.7 Le tourisme

L'incidence sur les éléments touristiques sensibles est modérée à faible selon le contexte (vues 14,15,16,17,46,47 et 48). Ainsi, Tusson montre une incidence faible de visibilité du projet depuis le bourg, nulle depuis sa mise en scène principale au niveau de son accès sud-ouest. De même pour les petits sentiers de randonnée présents autour de Couture-d'Argenson. En revanche, à cette même échelle immédiate, le GR 36 montre une visibilité plus appuyée du projet depuis son passage dans la clairière dans laquelle s'implante le projet (vue 14).

PAYSAGE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences
La Marche boisée	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à forte à proximité immédiate de la ZIP	À l'échelle immédiate, le projet montre une visibilité théorique sur l'ensemble du secteur	1 à 6, 13 à 19, 27 à 29, 36, 48	Incidence faible au sud-ouest et très faible au nord Incidence modérée à forte à proximité immédiate du projet
La plaine de Niort	Unité paysagère	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée à l'exception de l'écharpe bocagère de la plaine, qui montre une sensibilité faible	une forte visibilité du projet dans son ensemble	7 à 12, 20 à 26, 36 à 38, 45 à 47	Incidence modérée
La vallée de la Boutonne et ses affluents	Unité paysagère	rapprochée éloignée	Sensibilité très faible à nulle	une forte visibilité du projet dans son ensemble	39	Très faible incidence
Les Terres Rouges	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	une visibilité théorique forte du projet compte tenu de la distance à celui-ci	40,41	Incidence faible ou peu marquante
Le Ruffécois	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	une très faible visibilité théorique du projet	42 à 44	Incidence faible ou peu marquante
La vallée de la Charente	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité très faible à nulle	une très faible visibilité théorique du projet	49,5	Pas d'incidence à l'exception du coteau au niveau d'Aigre
La haute plaine d'Angoumois	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité modérée	une absence de visibilité du projet entre Aulnay et Néré Une visibilité qui devient découpée et souvent partielle au fur et à mesure que le relief remonte vers le sud et le sud-ouest,	30 à 33	Incidence faible ou peu marquante
La plaine du nord de Saintonge	Unité paysagère	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	une absence de visibilité du projet entre Aulnay et Néré Une visibilité qui devient découpée et souvent partielle au fur et à mesure que le relief remonte vers le sud et le sud-ouest,	34 et 35	Très faible incidence
PATRIMOINE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences
Logis de Cherçonnay (1)	Monument historique	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		19	Très faible incidence
Eglise (2)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	pas de visibilité du projet	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Maixent (3)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		20	Incidence modérée
Eglise Saint-Martin (4)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		21	Incidence modérée
Eglise de Loizé (5)	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence

Eglise et château de Javarzay (6)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		25	Incidence faible ou peu marquante
Eglise (7)	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Révérend (8)	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité		27	Pas d'incidence
Eglise de l'Assomption (9)	Monument historique	rapprochée éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Hilaire (10)	Monument historique	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		29	Très faible incidence
Eglise Saint-Pierre (11)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame (12)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise (13)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Croix romane (14)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise de la Transfiguration (15)	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée		34	Très faible incidence
Eglise Saint-Martial (16)	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée		32	Très faible incidence
Eglise de l'Assomption (17)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise (18)	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée		32	Très faible incidence
Mairie (19)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise (20)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise (21)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Château (22)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise (23)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		30	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame (24)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		30	Pas d'incidence
Abbaye des Dames (25)	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée		47,48	Incidence modérée
Maison (26)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Les 3 tumulus et le tumulus le petit Dognon (27)	Monument historique	éloignée	Sensibilité modérée		47	Incidence modérée
Croix hosannière (28)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Dolmen (29)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Dolmens de Magnez (30)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Chapelle du cimetière (31)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité		-	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame (32)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		44	Incidence faible ou peu marquante

Eglise Saint-Barthélemy (33)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Logis des Tours (34)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	45	Très faible incidence
Temple protestant (35)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	45	Très faible incidence
Château de Jouhé (36)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise de Vaussais (37)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	42	Pas d'incidence
Eglise (38)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Notre-Dame (39)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	41	Pas d'incidence
Eglise Saint-Génard (40)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise Saint-Léger les Melle (41)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château des Ouches (42)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château de Gagemont (43)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise (44)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Château de Melzéard (45)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Domaine du Grand Port (46)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Eglise (ruines de l'ancienne) (47)	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	47	Très faible incidence
Eglise Saint-Bernard (48)	Monument historique	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Village (A)	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité forte	46,47,48	Incidence faible ou peu marquante
Mine de Loubeau (B)	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
Ancien cimetière près de l'église (C)	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence
SPR de Melle (Z1)	SPR	éloignée	Pas de sensibilité	-	Pas d'incidence

LIEUX VISITES ET FREQUENTES

Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences
Chef-Boutonne	bourg principal	rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		23,25,24	Incidence faible ou peu marquante
Tusson	Tourisme	éloignée	Sensibilité forte		46,47,48	Incidence faible ou peu marquante
Le GR 36 - GPR de la Sylve d'Argenson	Tourisme	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		14	Incidence modérée

Petits chemin de randonnée	Tourisme	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		15,16,17	Incidence faible ou peu marquante
D950	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante à l'exception de son passage dans la plaine de Niort		37,39	Très faible incidence
N10	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		43	Pas d'incidence
D740	Infrastructure	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		20,45	Incidence modérée
D736	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		31	Incidence faible ou peu marquante
D133	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	pas de visibilité du projet sur une majeure portion	35, 33	Très faible incidence
D737	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		7,8,22,23,25,26,40	Incidence modérée
D110/D129	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		12,13	Très faible incidence
D52	Infrastructure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		15,17,18,27,28	Incidence faible ou peu marquante
D948	Infrastructure	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		40,41	Incidence faible ou peu marquante

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES

Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences
Villemain	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte		3,4,5	Incidence forte
Couture-d'Argenson	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		15,16,17	Très faible incidence
Aubigné	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		13	Très faible incidence
La Bataille	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		12	Pas d'incidence
Loubillé	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte		7,8,9	Incidence faible ou peu marquante
Longré	bourg	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante		18	Très faible incidence
La Caille	hameau	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		1	Incidence forte

Les Huberts	hameau	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		5	Incidence forte
Pontreaux	hameau	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		5	Incidence forte
Beauregard	hameau	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité modérée		5	Incidence forte
PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidences
Lecture du projet	Composition du projet	immédiate rapprochée éloignée	Modérée, car relativement exposé dans les paysages de plaine, mais possiblement masqué depuis les grands axes et les secteurs bocagers une forte sensibilité vis-à-vis de la composition du projet à l'aire immédiate	Une visibilité théorique concentrée à proximité du projet et sur le secteur nord et est Le secteur sud montre une visibilité théorique plus découpée et ponctuelle avec la marche boisée qui agit comme un filtre visuel	Tous	une visibilité relativement faible du projet sur le territoire d'étude du fait de l'effet intégrateur de la végétation et de la topographie, à l'exception du secteur nord-est de la plaine de Niort, des abords immédiats du projet et de quelques points ponctuels au sud Le projet montre souvent un rendu sous la forme d'une ligne marquée des irrégularités. Il peut parfois s'afficher sous la forme d'une courbe depuis les secteurs les plus proches ou d'une double ligne hétérogène. Depuis le sud, dans l'alignement du bourg de Tusson, le projet s'affiche comme trois groupes de deux machines et une isolée
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble	immédiate rapprochée éloignée	forte vis-à-vis de l'insertion de celui-ci dans un contexte éolien bien établi		-	Si les effets cumulés théoriques présageaient d'un effet d'encercllement et de saturation visuelle depuis un grand nombre de bourgs, l'étude par photomontage montre que ces effets sont fortement modulés par la végétation et restent globalement faibles à très faibles avec une conservation de la lisibilité et de la cohérence du paysage éolien seul le secteur est de la plaine de Niort et ceux autour d'Aigre et de Tusson montrent des effets cumulés plus appuyés avec ponctuellement une superposition du projet avec le parc de Saint-Fraigne

8 Mesures paysagères du projet éolien

Afin de réduire au maximum l'impact des éoliennes utilisées pour le parc, certaines caractéristiques techniques ont été retenues comme essentielles pour favoriser leur intégration paysagère :

8.1 Choix de l'éolienne au regard du contexte éolien existant

Le modèle de machine retenu est la Nordex N131 de 99m/114m de hauteur de mât et de 164,5m/179,5m bout de pales. La couleur des éoliennes joue un rôle prédominant dans leur perception visuelle et leur influence sur le paysage environnant. Il s'agit de déterminer la couleur qui permet d'effacer au maximum les éoliennes dans le paysage tout en tenant compte de l'évolution de la luminosité au cours des différentes saisons. La couleur réglementaire des éoliennes est le RAL 9018, qui permettrait de diminuer considérablement la perception des éoliennes depuis les alentours, notamment en ce qui concerne l'aire d'étude éloignée.

8.2 Enfouissement des réseaux entre les éoliennes

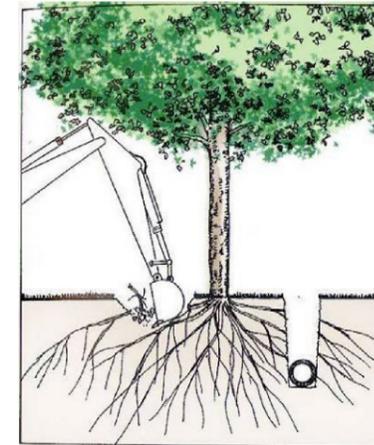
La mise en place du parc éolien n'entraînera pas d'ajout de réseaux aériens entre le poste de livraison et les aérogénérateurs, l'ensemble des câblages étant enfouis en accotement des chemins afin de ne laisser de perceptible que les mâts, les nacelles et les pales. Ainsi, cette mesure permettrait d'éviter l'ajout d'éléments perturbateurs dans un paysage déjà marqué par l'orientation des lignes électriques à haute tension.

8.3 Mesures concernant le poste de livraison

Le poste de livraison est un petit local vers lequel converge l'énergie produite par les éoliennes. Cet élément indispensable au fonctionnement du parc constitue un petit volume bâti qui, s'il est proche des éoliennes, devient un élément de comparaison pouvant souligner les ruptures d'échelle éventuelles. Le poste de livraison constitue en général un élément relativement marquant dans la mise en place d'un parc éolien du fait de son architecture compacte lui conférant un aspect austère.

Le projet d'aménagement prévoit la mise en place de 4 postes de livraison, à proximité immédiate de l'éolienne E5, le long de l'accès à celle-ci. Positionnés en bord de voie et en lisière de haie bocagère, les locaux seront donc peu visibles dans le paysage, bénéficiant d'une bonne intégration paysagère. Il a été ainsi choisi d'apposer une couleur gris mousse (RAL 7003) sur les postes de livraison, afin de les intégrer au mieux dans le paysage environnant.

8.4 Mesures concernant les accès



Le territoire dans lequel s'inscrit le parc éolien se caractérise par un maillage bocager lâche permettant une intégration partielle des éléments le constituant (accès et poste de livraison). La création de chemins peut cependant impacter de manière significative les haies existantes, parfois après plusieurs années, en altérant les systèmes racinaires parfois très développés dans le sol. L'objectif est de limiter au maximum cet impact et de maintenir une maille bocagère la plus continue possible.

Impact des travaux sur la santé du végétal

La création de chemins d'accès impose de surcreuser le sol, le risque étant d'impacter le système racinaire des arbres et arbustes des haies limitrophes. Sur les parcelles cultivées, le labour profond sur 30cm environ a cependant déjà endommagé les systèmes racinaires présents en surface et incité leur développement en profondeur ; les impacts sur les haies existantes jouxtant des parcelles labourées devraient donc être faibles. En revanche, les haies présentes dans les prairies ne sont pas soumises à de telles contraintes et montrent un système racinaire bien plus étendu et surfacique.

Dans tous les cas, lors de la réalisation des accès, il sera nécessaire de veiller à ne pas endommager le houppier et le tronc des arbres et arbustes conservés afin de ne pas compromettre leur état de santé. Pour les arbres le nécessitant, un élagage hivernal sera également réalisé après diagnostic pour permettre un bon développement ultérieur des houppiers et notamment limiter les effets du passage des véhicules de transport des éoliennes et de leur contenu.

Sur l'ensemble du site, 105 m linéaires de haies seront définitivement détruits pour permettre la mise en place des accès. Ces linéaires seront toutefois compensés au triple par des propositions de plantations à visée paysagère ou environnementale.

Concernant les haies à préserver le long des chemins d'accès qui pourraient potentiellement être impactées par la phase chantier du projet, le pétitionnaire s'engage à remplacer en phase d'exploitation les sujets morts ou irréversiblement endommagés (entraînant, à terme, la mort certaine du sujet) par les travaux. Ils seront alors remplacés par des sujets de nature équivalente et d'essences locales (sauvage ou traditionnellement utilisés). Afin de compenser la qualité paysagère de ces haies, les arbustes replantés seront de hauteur minimale à plantation de 80/100 cm et les arbres seront remplacés par des sujets en motte grillagée de diamètre de tige minimal 14/16.

8.4.1 Mesures concernant les chemins d'accès

La mise en place des éoliennes lors de la phase chantier nécessite la création de chemins, conservés en phase d'exploitation pour les opérations de maintenance. Il s'agit donc de les intégrer au mieux dans le paysage en devenir :

► Accès aux éoliennes E1 à E5 :

Les accès aux plateformes des éoliennes E1 à E5 se rattachent à un chemin agricole existant, bordé de haies hautes ou de boisement. Ce chemin prend parfois l'allure d'un chemin creux, le végétal formant une voûte au-dessus.

Le passage et la création des accès aux plateformes vont demander ponctuellement la suppression d'une petite portion de linéaire pour les éoliennes E1, E2 et E5.

L'utilisation de la voie existante permet de minimiser la création d'accès. Elle demande toutefois quelques précautions particulières vis-à-vis de la végétation arbustive ou arborée. Le renforcement de la